



SYNDICAT des BASSINS
Argentor Izone Son-Sonnette

RAPPORT D'ACTIVITES 2020



Opération réalisée avec le soutien financier de :



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

Syndicat des bassins Argentor, Izone et Son-Sonnette

Mairie de Saint-Claud - 12 Rue du commandant Laplante -16 450 SAINT-CLAUD

Tel : 05 45 31 14 67 / sieah.sonsonnette@orange.fr

Sommaire

I.	Présentation des bassins du Son-Sonnette, de l'Argentor et de l'Izonne et du syndicat gestionnaire	3
A.	Les bassins versants de l'Argentor, de l'Izonne et du Son-Sonnette.....	3
1.	Le bassin versant de l'Argentor	3
2.	Le bassin versant de l'Izonne ou la Lizonne.....	3
3.	Le bassin versant du Son-Sonnette	3
B.	Le syndicat des bassins Argentor, Izonne et Son-Sonnette.....	4
1.	Périmètre de compétence	4
2.	Compétences	4
3.	Les moyens humains	5
4.	Les moyens techniques	6
II.	Bilan d'exécution des missions.....	7
A.	Suivi annuel de l'état des cours d'eau.....	7
1.	Préparation d'un nouveau programme pluriannuel de gestion (PPG).....	7
2.	Classement des cours d'eau au titre de la continuité écologique.....	8
3.	Surveillance du réseau hydrographique.....	8
B.	Accompagnement des travaux annuels	8
1.	Elaboration de documents techniques, administratifs, financiers et réglementaires	8
2.	Suivi de l'étude pour le rétablissement de la continuité écologique sur 7 ouvrages du Son-Sonnette	9
C.	Contact avec les partenaires, sensibilisation, information	9
D.	Gestion administrative et financière du syndicat.....	10
1.	Secrétariat	10
2.	Comptabilité	10
3.	Renouvellement du comité syndical	10
III.	Bilan temporel et financier des missions de la technicienne rivière pour le SBAISS.....	11
A.	Synthèse du temps consacré à chaque mission	11
B.	Bilan financier du Syndicat des bassins Argentor, Izonne et Son-Sonnette.....	12
C.	ORIENTATIONS POUR L'EXERCICE 2021	17
2.	Prévisions temporelles (230 jours d'activité)	18

I. Présentation des bassins du Son-Sonnette, de l'Argentor et de l'Izonne et du syndicat gestionnaire

A. Les bassins versants de l'Argentor, de l'Izonne et du Son-Sonnette

Globalement, les bassins versant de l'Argentor, de l'Izonne et du Son-Sonnette possèdent des vallées encaissées et peu larges, ils se trouvent dans une zone géographique composée de bocages où l'élevage bovin prédomine mais également de grandes zones céréalières et quelques peupleraies à l'aval du territoire.

1. Le bassin versant de l'Argentor

Le bassin versant de l'Argentor débute au nord-est du département de la Charente, il s'étend d'est en ouest de Saint-Laurent de Cérés à Poursac.

L'Argent prend sa source sur la commune de Saint-Laurent-De-Cérés et traverse le Vieux-Cerier et Champagne-Mouton.

L'Or s'écoule entre les commune d'Alloue et de Saint-Coutant avant de rejoindre l'Argent en aval de Champagne-Mouton.

L'Or et l'Argent confluent en aval de Champagne-Mouton et forment l'Argentor qui traverse les communes de Nanteuil-en-vallée, Saint-Georges et Poursac avant de confluer avec le fleuve Charente en rive gauche de ce dernier. L'Argentor est un affluent important du fleuve Charente.

Le bassin versant de l'Argentor est composé de rivières de plaine, pérennes et rurales, de 1^{ère} catégorie piscicole (à dominante salmonicole). La superficie du bassin versant est de 95 km² pour une longueur de réseau hydrographique d'environ 46 km. Enfin, le bassin versant traverse 13 communes regroupant 2 103 habitants au prorata du bassin versant (5 229 habitants hors prorata).

2. Le bassin versant de l'Izonne ou la Lizonne

Le bassin versant de l'Izonne commence dans la commune du Bouchage, nord-est du département de la Charente. L'Izonne traverse Nanteuil en Vallée et Bioussac avant de rejoindre le fleuve Charente en rive gauche de celui-ci au niveau de la commune de Taizé-Aizie. C'est une rivière de plaine, pérenne et rural à dominante salmonicole (1^{ère} catégorie) et classé en liste 1 sur tous son cours au titre de la continuité écologique.

La superficie du bassin versant est de 54 km² pour une longueur de réseau hydrographique de 17 km, 9 communes sont incluses pour partie dans ce bassin versant, pour une population de 906 habitants (au prorata des limites du bassin). L'Izonne a la particularité d'être classée en réservoir biologique.

3. Le bassin versant du Son-Sonnette

Débutant dans le Nord-est du département de la Charente, le bassin du Son Sonnette s'étend le long d'une ligne Est-Ouest, de Roumazières-Loubert vers Mansle.

Le Son (28,6 km) s'écoule sur la commune de Roumazières-Loubert et traverse Nieuil, St Claud et Cellesfrouin, avant de rejoindre la Sonnette sur la commune de Ventouse.

La Sonnette (22,3 km), quant à elle, naît sur la commune de St Laurent de Cérés, passe par Grand-Madieu, St Claud, Parzac, Beaulieu-sur-Sonnette et Ventouse.

Ces deux cours d'eau se rejoignent à Ventouse pour former le Son-Sonnette (17,5 km), qui s'écoule sur Valence, St Front et enfin Mouton avant de se déverser dans la Charente, après avoir reçu en rive droite les eaux de la Tiarde (11,5 km).

D'amont en aval, la Tiarde se faufile sur le territoire de St Gourson, St Sulpice de Ruffec, Couture, Aunac et St Front.

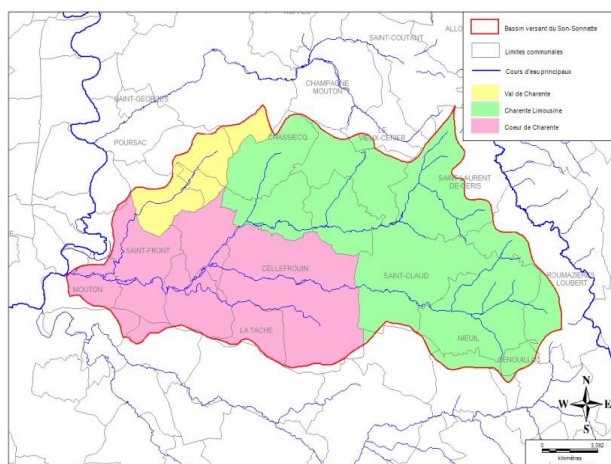
Le Son-Sonnette, d'un bassin versant de 386,7 km² et d'une longueur totale de 68,4 km, est un affluent important de la Charente en rive gauche.

Le Son Sonnette et ses affluents sont des cours d'eau classés en première catégorie piscicole (dominante salmonicole) sur le domaine privé.

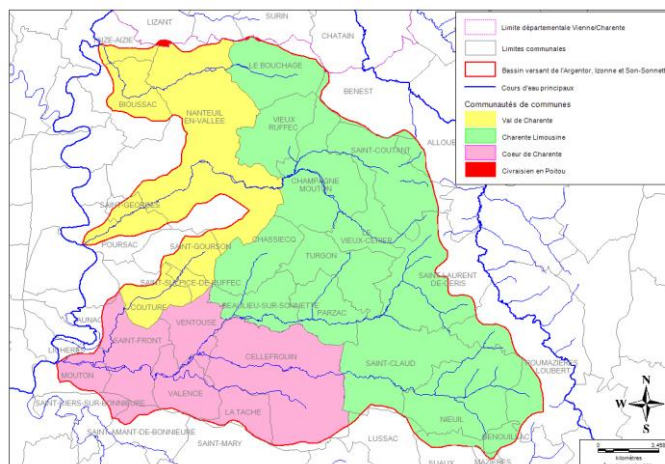
Cours d'eau	Longueur (km)	Bassin versant (km ²)	Pente moyenne (‰)	Largeur du lit mineur (m)	Débit de crue décennal calculé (m ³ /s)	Débit spécifique d'étiage calculé (l/s/km ²)
Son	28,6	85,5	6	4 à 6	16	0,91
Sonnette	22,3	85,2	5	3 à 5	16,5	0,75
Son Sonnette	17,5	216	2	6 à 10	38	0,73

B. Le syndicat des bassins Argentor, Izone et Son-Sonnette

1. Périmètre de compétence



Carte 1: Périmètre de compétence SBAISS 1er janvier 2018



Carte 2: Périmètre de compétence SBAISS : 23 mai 2018

2. Compétences

Le Syndicat des bassins Argentor, Izone et Son-Sonnette a été créé par arrêté préfectoral en date du 28 mai 2018.

Nombre de communes concernées : 39 communes distribuées sur 3 EPCI à fiscalité propre (Communautés de communes Charente Limousine, Val de Charente et Cœur de Charente)

Compétences actuelles :

Le Syndicat a pour objet de mener les études, travaux et actions concourant à la gestion des cours d'eau et à la prévention des inondations à l'échelle des bassins versants de l'Argentor, de l'Izone et du Son-Sonnette, ainsi que de contribuer à la reconquête du bon état des masses d'eaux, conformément aux orientations réglementaires. A ce titre il exerce les compétences suivantes concernant la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations prévues à l'art L211-7 du code de l'environnement (GEMAPI) :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2 ° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, ou à ce plan d'eau ;
- 5 ° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8 ° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que les formations boisées riveraines.

Le syndicat intervient dans les limites du périmètre de ses membres et pour les parties de leur territoire comprises dans les bassins versants de l'Argentor, de l'Izonne et du Son-Sonnette.

L'ensemble des cours d'eau sur le territoire d'actions du syndicat sont des cours d'eau non domaniaux ou privés, les propriétaires riverains sont de droits chargés de l'entretien du lit et des berges de ces cours d'eau. Ces obligations sont étendues aux ouvrages hydrauliques qui jalonnent les rivières et donc principalement aux propriétaires des moulins.

Comme la grande majorité des cours d'eau non domaniaux, les rivières des bassins de l'Argentor, de l'Izonne et du Son-Sonnette héritent aujourd'hui d'une absence d'entretien du lit et des berges, constat complété par l'abandon de l'énergie hydraulique. C'est d'autant plus vrai sur les bassins versant de l'Argentor et l'Izonne dépourvu jusqu'aujourd'hui de syndicat hydraulique.

Pour rappel : STRUCTURE GESTIONNAIRE HISTORIQUE

Dénomination : Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement Hydraulique du bassin du Son-Sonnette

Date de création : 27 mars 2001

Siège : Mairie de Saint Cloud

Nombre de communes adhérentes au 31 décembre 2017 : 16

De la même façon qu'une trentaine de collectivités du département de la Charente, le syndicat du Son-Sonnette s'est constitué en vue de se substituer à ces obligations en s'efforçant de satisfaire et de prendre en compte les intérêts généraux en jeu dans ce bassin.

3. Les moyens humains

a) Le Comité syndical depuis septembre 2020

Président : Pascal DUBUISSON (Maire de Saint-Cloud)

Communauté de communes et Vice-présidents :

Charente Limousine : Dominique Rolland (Vieux Cérrier)

Cœur de Charente : Anne Riou (Valence)

Val de Charente : Guy Rivalland (St-Gourson)

Composition du Conseil Syndical : 25 délégués titulaires et 25 délégués suppléants

Membres du comité syndical depuis le 21 septembre 2020 :

Titulaires	Communes	Suppléants	Communes
BEAU Jacques	AUNAC SUR CHARENTE	BOUILLON Françoise	AUNAC SUR CHARENTE
ROUSSEAU Aurélien	BEAULIEU SUR SONNETTE	PORQUET Francis	BEAULIEU SUR SONNETTE
DORFIAC Matthieu	BIOUSSAC	LAFOND Cédric	BIOUSSAC
SCHELLEKENS	LE BOUCHAGE	DEMON Jean-Pierre	LE BOUCHAGE
JEAN Yves	CELLEFROUIN	PERRON Michelle	LA TACHE

GUYOT Kévin	CHAMPAGNE-MOUTON	GAGNADOUR Benoît	CHAMPAGNE-MOUTON
DUCLOUX Jacqueline	COUTURE	DEMAILLE Christophe	CONDAC
MESNIER Jean-Claude	GRAND MADIEU	FONTANET Michel	GRAND MADIEU
BIDENNE Suzanne	MOUTON	FOUCHER Sylvie	VENTOUSE
LHERAUD Jean-Louis	NANTEUIL-EN-VALLEE	STYNS Guy	NANTEUIL-EN-VALLEE
BEAULIEU Didier	NIEUIL	DUVERGNE Jean-François	EXIDEUIL SUR VIENNE
PAGNUCCO Philippe	PARZAC	DUMAS DELAGE Patrick	PARZAC
PERRIN Françoise	POURSAC		
BOINEAU Didier LEONARD Jean-Pierre	TERRES DE HAUTE CHARENTE	DUFAUD Jean-Michel BLANCHIER Michel	TERRES DE HAUTE CHARENTE
DUBUISSON Pascal DERRAS Michèle	SAINT-CLAUD	DUPONT Pascale GODINEAU Thomas	SAINT-CLAUD
CHARRIERE Marie-Thérèse	SAINT-FRONT	COLLIGNON Mathilde	SAINT-FRONT
BALLON Gilbert	SAINT-GEORGES	PICHON Bernard	RUFFEC
RIVALLAND Guy	SAINT-GOURSON	RAMOS J-Paul	SAINT-GOURSON
DESVERGNE Manuel	SAINT-LAURENT-DE-CERIS	QUICHAUD Alexandra	SAINT-LAURENT-DE-CERIS
RIOU Anne	VALENCE	LETELLIER Nicolas	VAL DE BONNIEURE
TOURE Eliane	VENTOUSE	DELAILLE Isabelle	VENTOUSE
ROLLAND Dominique	VIEUX-CERIER	MONY David	VIEUX-CERIER
SAVY Benoît	MONTRONNET	PINAUD Eric	LESSAC

b) Le poste de Technicien Médiateur de Rivière

Historiquement, dans le cadre des conclusions de l'étude préalable à la restauration des cours du Son, de la Sonnette, du Son-Sonnette et de la Tiarde, le SIEAH Son Sonnette, a sollicité le SIAH Bonnieure dès 2003 pour un partenariat technique.

Le technicien rivière du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de la Bonnieure était mis à disposition du SIEAH Son-Sonnette pour 25% de son temps de travail.

Dans le cadre du redéploiement des missions du Conseil départemental de la Charente, le technicien de rivière du SIAH de la Bonnieure ne pouvait plus intervenir sur le SIEAH Son-Sonnette.

Ainsi le SIEAH Son-Sonnette a recruté, en janvier 2009, une technicienne de rivière pour continuer l'aménagement de son réseau hydrographique. Dans le même temps, il a été sollicité par le SIAH de la Charente-Amont pour un partenariat technique.

Depuis 2009 et jusqu'à mars 2019, une technicienne rivière était présente pour 75 % de son temps de travail sur le syndicat des bassins Argenton, Izone et Son-Sonnette (SBAISS) et 25 % sur la Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Charente Amont (SMACA).

A cette occasion, les deux syndicats ont signé une convention sur les modalités de ce partenariat.

A partir de mars 2019, le SMACA a recruté une technicienne de rivière à temps plein et la technicienne de rivière mise à disposition jusque là revient à 100% sur le SBAISS.

Depuis septembre 2019 et son retour de congé parental, la technicienne de rivière titulaire du SBAISS a repris son activité à temps partiel (80% - 4 jours par semaine).

4. Les moyens techniques

Moyens informatiques

Le SBAISS, lors de la création du poste de la technicienne de rivière en 2009, s'est doté d'un ordinateur avec connexion internet et logiciels basiques (traitement de texte, tableur), un téléphone, une imprimante A3 jet d'encre et un appareil photo numérique.

En fin d'année 2010, le syndicat a fait l'acquisition d'une licence de cartographie MapInfo et d'un équipement de terrain CartoPocket permettant la cartographie sur le terrain.

En 2020, le syndicat s'est équipé d'une tablette renforcée permettant la saisie des données sur le terrain directement sur Qgis.

Matériel roulant

Le SBAISS possède un véhicule 4x4 Suzuki pour les déplacements de la technicienne de rivière.

Siège du syndicat

Le siège du syndicat se situe en mairie de Saint-Claud. Un bureau pour la technicienne de rivière est loué par le syndicat dans les locaux de la mairie.

La mairie de Saint-Claud met à disposition une de ses secrétaires auprès du SBAISS pour l'établissement des documents administratifs et pour la gestion financière du syndicat pour une durée de 5 heures par mois.

II. Bilan d'exécution des missions

L'année 2020 aura été particulière pour tout un chacun en raison de la crise sanitaire qui s'est abattue, le confinement de mars à mai ayant bousculé l'organisation du syndicat.

De plus, la technicienne de rivière a été placée en arrêt de travail durant presque 3 mois entre septembre et novembre, retardant de nouveau les missions du syndicat.

La liquidation judiciaire de l'entreprise chargée de l'étude sur le rétablissement de la continuité écologique a stoppé pendant tout le deuxième semestre l'avancée du dossier.

Enfin, le renouvellement des équipes municipales conduisant au renouvellement de l'exécutif du syndicat a également perturbé l'exécution des missions.

A. Suivi annuel de l'état des cours d'eau

1. Préparation d'un nouveau programme pluriannuel de gestion (PPG)

La technicienne rivière avait, avec l'accueil d'un stagiaire en 2017, commencé un nouvel état des lieux du bassin versant du Son-Sonnette en vue du prochain programme de gestion.

La technicienne de rivière a préparé la base de données rivière permettant les recensements de tous les paramètres dont elle aura besoin pour dresser un état des lieux et diagnostic des cours d'eau sous compétence du syndicat.

En 2020, le syndicat a accueilli un stagiaire pour travailler sur l'état des lieux et le diagnostic du bassin versant de l'Argentor.

Durant 6 mois, le stagiaire a ainsi dressé un état des lieux de ce territoire et a pu établir une cartographie complète du bassin versant de l'Argentor. Il a également suivi une partie importante des cours d'eau du bassin versant. Ainsi, l'Argent et l'Argentor ont pu faire l'objet d'un état des lieux.

En complément de ces éléments sur l'Argentor, le bassin versant de la Lizonne a également commencé à être inventorié. Une partie de la cartographie du bassin versant a été dressé et une partie du cours d'eau a été suivi.

2. Classement des cours d'eau au titre de la continuité écologique

Depuis 2013, par arrêté préfectoral, les cours d'eau sur le territoire du syndicat ont été classés selon deux listes au titre de la réglementation relative à la continuité écologique. Le Son-Sonnette pour sa section de Ventouse (Confluence entre le Son et la Sonnette) à Mouton (juste en amont de la confluence avec le fleuve Charente) est classé en liste 2. Ce classement impose une mise aux normes des ouvrages présents en travers du cours afin de permettre le rétablissement de la continuité écologique d'un point de vue piscicole (libre circulation des espèces entre l'amont et l'aval) et d'un point de vue sédimentaire. Cette mise aux normes devait être effective dans un délai de 5 ans (novembre 2018).

Parmi les 23 ouvrages recensés, 7 ouvrages ont été identifiés comme devant faire l'objet d'une étude et sur les 16 autres ouvrages, il a ainsi été proposé de restaurer la continuité écologique par de petits travaux ou par une gestion des ouvrages.

Pour ces 16 ouvrages, un rapport présentant les travaux ou modalités de gestion a été transmis par la technicienne de rivière aux services de l'AFB pour avis et validation avant l'engagement de travaux en août 2019.

L'année 2020 n'a pas permis de relancer les actions à mettre en œuvre sur ces ouvrages de « petite continuité » du fait de la réorganisation des services de l'OFB et de la crise sanitaire.

Concernant l'étude sur les 7 ouvrages, celle-ci a été lancée en septembre 2019. Le bureau d'études BETERU mandaté pour cette mission a travaillé sur l'état des lieux des sites et des ouvrages.

En août 2020, après l'envoi d'une première version de rapport d'état des lieux, le bureau d'études BETERU a été placé en liquidation judiciaire.

La première phase n'ayant pas été validée et étant largement incomplète, le syndicat a choisi en décembre 2020 de relancer une nouvelle étude en essayant de pouvoir réutiliser les éléments déjà récoltés dans le cadre de la première étude.

3. Surveillance du réseau hydrographique

La technicienne rivière a dans ses missions celle de la surveillance du réseau hydraulique. Concrètement, elle s'effectue lors de repérage de terrain pour la préparation et le suivi d'opérations, mais aussi lors d'événements exceptionnels : crue, sécheresse sévère (suivi de l'étiage), visites occasionnelles pour s'assurer du bon fonctionnement de points dits sensibles : ponts, ouvrages, aménagements, sites sujets à atterrissements et embâcles...

La technicienne de rivière a également réalisé le suivi « plantes envahissantes » afin de déterminer l'évolution du développement de la Jussie sur le bassin.

Les massifs naissants de Jussie ont ensuite été arrachés par la technicienne de rivière.

La technicienne suit également l'évolution des arbres tombés en travers des cours d'eau et des embâcles afin de mettre en place des actions pour les faire retirer lorsque cela est nécessaire et engendre un dysfonctionnement de la rivière.

B. Accompagnement des travaux annuels

1. Elaboration de documents techniques, administratifs, financiers et réglementaires

La technicienne de rivière a élaboré et suivi durant l'année 2020 les différents dossiers de subventions (demande de financement, demande d'acompte, demande de solde) pour son poste et pour la cinquième tranche de travaux.

La technicienne de rivière a travaillé en partenariat avec Charente Eaux à l'élaboration des documents relatifs au marché de l'étude sur le rétablissement de la continuité écologique sur 7 ouvrages du Son-Sonnette (appel d'offres, analyse des offres, notification, exécution du marché...).

2. Suivi de l'étude pour le rétablissement de la continuité écologique sur 7 ouvrages du Son-Sonnette

Suite à l'appel d'offres pour le recrutement d'un bureau d'études en début d'année 2019, le syndicat a choisi de mandater l'entreprise BETERU pour la réalisation de la mission.

La technicienne de rivière a encadré le déroulement de l'étude par la coordination des journées de relevés de débits et des relevés topographiques en fonction des débits sur le Son-Sonnette.

Elle a également assuré la lecture de la première version du rapport de phase 1 de l'étude avant de la transmettre aux différents partenaires dans l'optique de l'organisation d'un premier comité technique (annulé suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise BETERU).

Un certain nombre de remarques vis-à-vis des premiers résultats avaient été listé par la technicienne de rivière puis par les partenaires techniques (OFB, cellule migrateur).

Suite à la liquidation judiciaire, la technicienne de rivière a passé un certain temps pour faire le point et trier les données de l'étude BETERU afin de savoir ce qui était exploitable dans une seconde étude.

C. Contact avec les partenaires, sensibilisation, information

L'année 2020 a été marquée par l'arrivée d'une nouvelle technicienne de rivière sur le syndicat mixte d'aménagement de la Charente Amont, syndicat pour lequel la technicienne travaillait pour 25% de son temps de travail jusqu'à 2019.

La technicienne de rivière a donc assuré un tuilage avec la personne nouvellement recrutée entre février et mars.

La présence de la technicienne de rivière sur le territoire permet au syndicat d'être mieux identifié auprès des riverains et des usagers.

Certains maires et délégués ont fait appel à la technicienne de rivière pour des informations sur la réglementation, la gestion des eaux et des ouvrages ou sur les potentialités de valorisation et de restauration de leur patrimoine naturel aquatique.

La technicienne de rivière intervient également auprès des usagers pour les encadrer dans leur projet sur les cours d'eau, les oriente dans leur prise de décision et les aide dans l'élaboration de demande d'autorisation de travaux.

Beaucoup d'échanges ont lieu aussi lors de prospections pour divers projets ou des suivis du cours d'eau. Ce temps, part non négligeable du temps de travail de la technicienne rivière, est nécessaire non seulement pour le bon déroulement des prestations futures, mais aussi pour faire de la sensibilisation à la préservation du milieu et aux nouvelles façons de « gérer une rivière », moins interventionnistes.

Des contacts permanents et des rencontres sont également entretenus avec les différents partenaires techniques et financiers.

Les techniciens rivières de Charente sont organisés en réseau, sous la coupelle de Charente Eaux. Celle-ci organise trois à quatre réunions par an pour travailler sur des thèmes précis : gestion des ouvrages hydrauliques, plaquette informatives...

Par ailleurs, la technicienne rivière participe à de nombreuses réunions et consultations :

Etude sur la migration piscicole, Plan de Gestion de l'Etiage, SAGE Charente (Institution du fleuve Charente), Révision du SDAGE Adour-Garonne, Observatoire de l'Eau, Observatoire des plantes envahissantes, gestion des peupleraies (Centre d'Etudes Techniques et d'Expérimentations Forestière de la Charente), lutte contre les ragondins (Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles), problématique de l'usine de tuiles TERREAL implantée sur les sources du Son, assemblée générale de l'association locale pour la protection de l'environnement de Roumazières-Loubert, commissions d'aménagement foncier des communes concernées par la construction de la déviation de la RN 141 (commission de Nieuil et commission de Roumazières-Loubert), mesures compensatoires RN 141, stratégie forestière et bocagère en Charente Limousine, programme Leader en Charente Limousine, loi GEMAPI, SLGRI, Réfection de la station d'épuration de Saint Laurent de Cérès, PPRI, Etude ralentissement dynamique ...

D. Gestion administrative et financière du syndicat

1. Secrétariat

Enregistrement et élaboration des courriers, convocations, délibérations avec suivi du contrôle de légalité, contacts pour rendez-vous, commandes diverses, réunions hebdomadaires avec le Président, réunions avec des délégués, préparation des réunions de Bureau et Comités Syndicaux, réalisation de comptes rendus de réunions et dossiers de subventions pour le poste de technicien de rivière et pour les travaux.

2. Comptabilité

La secrétaire de la mairie de Saint-Claud, mise à disposition du syndicat pour 5h par mois s'occupe de la gestion financière du syndicat (factures, mandats, titres, salaires, données sociales...).

Le débat d'orientation budgétaire a été préparé par la technicienne de rivière.

Le budget primitif a été préparé conjointement par la secrétaire et la technicienne de rivière.

3. Renouvellement du comité syndical

La technicienne de rivière a organisé le renouvellement du comité syndical en préparant la réunion d'installation du nouveau comité et en préparant les élections.

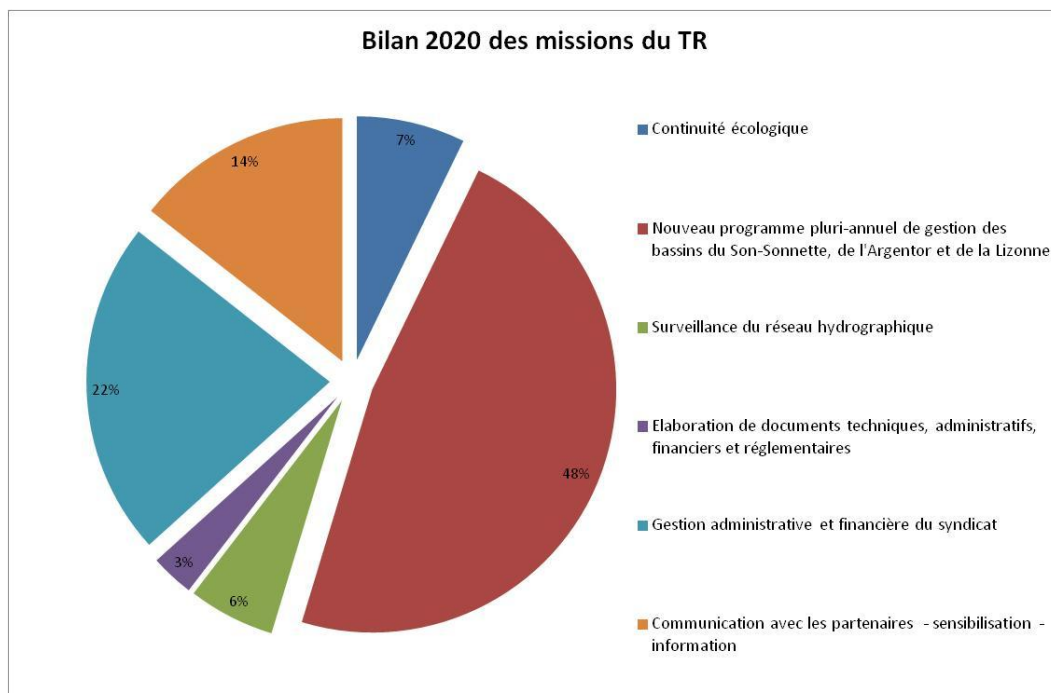
Le renouvellement de l'organe délibérant induit également un certain nombre de tâches administratives et de présentation du syndicat et de ses actions, tâches très chronophages dans les missions de la technicienne de rivière.

III. Bilan temporel et financier des missions de la technicienne rivière pour le SBAISS

A. Synthèse du temps consacré à chaque mission

En raison de son temps partiel pour s'occuper de son enfant de moins de 3 ans (80%) et de son arrêt de travail durant environ 11 semaines, la technicienne de rivière Camille Lafourcade a totalisé 139 jours d'activités en 2020 dont 31 jours en confinement total réduisant fortement les possibilités d'avancement des dossiers.

<i>Bilan 2020 des missions de la technicienne de rivière</i>		
Missions	Nombre de jours	Temps en %
Continuité écologique	10	7%
Nouveau programme pluri-annuel de gestion des bassins du Son-Sonnette, de l'Argentor et de la Lizonne	66	47%
Surveillance du réseau hydrographique	8	6%
Elaboration de documents techniques, administratifs, financiers et réglementaires	4	3%
Gestion administrative et financière du syndicat	31	22%
Communication avec les partenaires - sensibilisation - information	20	14%
Formation	0	0%
GEMAPI	0	0%
TOTAL	139	100%



B. Bilan financier du Syndicat des bassins Argentor, Izone et Son-Sonnette

COMPTE ADMINISTRATIF

Date 02/03/2021

Page 1

Budget: SYND BASSINS ARGENTOR IZONNE SON

Exercice: Exercice 2020

Gestionnaire : Divers

INVESTISSEMENT DEPENSES	Prévu	Emis	Restes à réaliser	Charges ou Produits rattachés	Crédits à annuler
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	4 699,32	4 271,20			
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	4 699,32	4 271,20			
2183 Matériel de bureau et matériel	4 699,32	4 271,20			
2188 Autres immobilisations corpore					
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	4 699,32	4 271,20			

COMPTE ADMINISTRATIF

Date 02/03/2021

Page 2

Budget: SYND BASSINS ARGENTOR IZONNE SON

Exercice: Exercice 2020

Gestionnaire : Divers

INVESTISSEMENT RECETTES	Prévu	Emis	Restes à réaliser	Charges ou Produits rattachés	Crédits à annuler
001 Excédent antérieur reporté	3 199,32				
001 Solde d'exéc pos reporté N-1	3 199,32				
001 Solde d'exéc pos reporté N-1	3 199,32				
021 VIREMENT DE SECTION FONCTIC					
021 Virement de la section de fct					
021 Virement de la section de fct					
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	1 500,00	1 549,02			
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET F	1 500,00	1 549,02			
10222 F.C.T.V.A.		49,02			
1068 Excédents de fonctionnement ca	1 500,00	1 500,00			
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES	4 699,32	1 549,02			

COMPTE ADMINISTRATIF

Date 02/03/2021

Page 3

Budget: SYND BASSINS ARGENTOR IZONNE SON

Exercice: Exercice 2020

Gestionnaire : Divers

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Prévu	Emis	Restes à réaliser	Charges ou Produits rattachés	Crédits à annuler
011 CHARGES A CARACTERE GENEF	237 087,82	31 279,72			
60 ACHATS ET VARIATION DES STO	4 700,00	1 218,82			
60622 Carburants	2 000,00	444,48			
60632 Fournitures de petit équipemen	600,00	29,54			
60636 Vêtements de travail	600,00				
6064 Fournitures administratives	1 500,00	744,80			
61 SERVICES EXTERIEURS	212 587,82	14 921,40			
6132 Locations immobilières	1 000,00	1 000,00			
615232 Entretien réseaux	203 027,82	7 368,00			
61551 Matériel roulant	1 500,00				
616 Prime d'assurance					
6161 prime assurance multirisque	160,00	144,94			
6168 Primes assurance autres	1 200,00	1 016,00			
6182 Documentation générale et tech	200,00				
6184 Versements à des organismes de	500,00				
6188 Autres frais divers	5 000,00	5 392,46			
62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	19 800,00	15 139,50			
6225 Indemnités au comptable et aux	400,00				
6226 Honoraires	9 200,00	13 485,60			
6237 Publications	3 000,00				
6256 Missions	4 000,00	195,57			
6257 Réceptions	500,00				
6261 Frais d'affranchissement	700,00				
6262 Frais de télécommunications	2 000,00	1 458,33			
012 CHARGES DE PERSONNEL	59 150,00	42 091,71			
62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	1 200,00	1 200,00			
6218 Autre personnel extérieur	1 200,00	1 200,00			
63 IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS	750,00	257,32			
6332 Cotisations versées au F.N.A.L	50,00	23,53			
6336 Cotisations au centre national	700,00	233,79			
64 CHARGES DE PERSONNEL	57 200,00	40 634,39			
6411 Personnel titulaire					
64111 Rémunération principale	30 000,00	24 535,56			
64131 Rémunérations					
64138 Autres indemnités	3 500,00	2 975,70			
6451 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	20 000,00	10 900,78			
6453 Cotisations aux caisses de ret					
6454 Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C					
6455 Cotisations pour assurance du	2 800,00	1 851,45			
6456 Versement au F.N.C du suppléme	300,00				
6459 Remboursements sur charges de					
6475 Médecine du travail, pharmacie	200,00	64,90			
6478 Autres charges sociales divers	250,00	212,00			
64831 Indemnités aux agents	150,00	94,00			
023 VIREMENT A LA SECT. D'INV.					

COMPTE ADMINISTRATIF

Date 02/03/2021

Page 4

Budget: SYND BASSINS ARGENTOR IZONNE SON

Exercice: Exercice 2020

Gestionnaire : Divers

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Prévu	Emis	Restes à réaliser	Charges ou Produits rattachés	Crédits à annuler
023 Virement de la section de fct					
023 Virement de la section de fct					
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	14 100,00	12 829,98			
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	14 100,00	12 829,98			
6531 Indemnités	12 000,00	10 641,46			
6533 Cotisations de retraite	900,00	446,70			
6534 Cotisations de sécurité social		841,82			
65541 Contributions fonds comp charg					
65548 AUTRES CONTRIBUTIONS	1 200,00	900,00			
65888 Autres charges diverses					
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES	310 337,82	86 201,41			

COMPTE ADMINISTRATIF

Date 02/03/2021

Page 5

Budget: SYND BASSINS ARGENTOR IZONNE SON

Exercice: Exercice 2020

Gestionnaire : Divers

FONCTIONNEMENT RECETTES		Prévu	Emis	Restes à réaliser	Charges ou Produits rattachés	Crédits à annuler
002	Excédent antérieur reporté	157 903,03				
002	Excédent de fct reporté N-1	157 903,03				
002	Excédent de fct reporté N-1	157 903,03				
013	ATTENUATION DE CHARGES		5 644,19			
64	CHARGES DE PERSONNEL		5 644,19			
6419	Remboursements sur rémunératic		5 595,19			
6459	Remboursements sur charges de		49,00			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS	152 424,79	119 918,29			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	152 424,79	119 918,29			
7472	Régions	12 572,00	4 356,16			
7473	Départements	4 417,00				
74748	Autres communes					
74751	GFP de rattachement	70 330,79	70 330,79			
7478	Autres organismes	65 105,00	45 231,34			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	10,00	0,94			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	10,00	0,94			
7588	AUTRES PRODUITS DE GESTIC	10,00	0,94			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 391,30			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 391,30			
773	Mandats annulés					
7788	Produits exceptionnels divers		1 391,30			
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		310 337,82	126 954,72			

C. ORIENTATIONS POUR L'EXERCICE 2021

a) *Nouveau programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du SBAISS*

La priorité de l'année 2021 réside dans l'établissement du nouveau programme pluriannuel sur les bassins versants de la Lizonne, l'Argentor et le Son-Sonnette.

La technicienne de rivière continuera à travailler sur le nouveau programme du syndicat en terminant l'état des lieux et le diagnostic à l'échelle du bassin versant et des cours d'eau du Son-Sonnette entamés en 2017 et l'état des lieux et le diagnostic du bassin versant et du réseau hydrographique sur les bassins versants de l'Argentor et de la Lizonne.

Suite au diagnostic, un partage des connaissances sera effectué sur le territoire avec les différents acteurs et partenaires du syndicat.

La définition et la priorisation des enjeux sera faite en comité syndical ce qui permettra à la technicienne de rivière de construire le programme d'actions.

En complément du travail de la technicienne de rivière, il est prévu l'accueil d'un stagiaire pour 6 mois afin de travailler plus précisément sur plusieurs têtes de bassin du territoire dont divers enjeux ont déjà été identifiés : Problèmes de qualité d'eau sur l'Argent à Vieux-Cérier, secteur très proche des sources – La tête du bassin versant du Son sur la commune de Terres de Haute-Charente où la construction de la N141 va venir impactée fortement les zones humides et petits affluents du Son – les têtes de bassin versant de la Sonnette et la Lizonne seront également étudiées afin de connaître plus précisément leur fonctionnement et les pressions qui pourraient s'y exercer.

En complément de l'identification des enjeux de ces secteurs, il est prévu de proposer un panel d'actions pour remédier aux diverses problématiques rencontrées.

Ces éléments pourront être ensuite intégrer dans le programme du syndicat à venir.

b) *Continuité écologique*

La technicienne de rivière travaillera avec les propriétaires des ouvrages classés en liste 2 sur le Son-Sonnette et avec les services de Police de l'Eau pour définir des travaux de restauration de la continuité écologique adéquats.

Elle suivra le lancement de la nouvelle étude normalement prévu pour mai/juin 2021 et son déroulement.

La technicienne de rivière s'assurera que chacun des propriétaires puisse s'approprier l'étude de son ouvrage et choisira un scénario parmi ceux proposés.

Le syndicat a fait le choix de confier la réalisation de données topographiques et débitmétriques à Charente Eaux. L'organisation sera assurée par la technicienne de rivière qui devra également participer à ces relevés.

Elle assurera également la concertation avec les élus, les partenaires techniques, financiers et les usagers vis-à-vis des résultats de l'étude.

Il est également prévu de relancer les discussions avec l'OFB sur les ouvrages concernés par « des petites continuités » afin de pouvoir inclure les différents travaux éventuels dans le programme.

c) *Divers*

Le syndicat poursuivra ses actions dans les différents domaines que sont : la surveillance de la rivière, la lutte contre les espèces invasives, la médiation et la communication...

2. Prévisions temporelles (230 jours d'activité)

a) *Suivi de l'état des cours d'eau du syndicat :*

- Actualisation annuelle du programme de travaux, visites de terrains, propositions d'intervention... **(119 jours)**
- Surveillance continue de points singuliers :
 - Cours d'eau : ouvrages, sites d'accumulation des déchets flottants, berges instables, plantations récentes ... **(5 jours)**
 - ZH : fonctionnement des ouvrages hydrauliques, état du réseau hydrographique /hydraulique, suivis écologiques, suivis secteurs fréquentés par le public, suivi qualité de l'eau **(3 jours)**
- Etablissement de diagnostic précis et propositions d'interventions urgentes suite à un événement particulier : crue, destruction d'ouvrages ... **(3 jours)**

Nombre total de jours **(130 jours)**

b) *Accompagnement des travaux annuels d'entretien :*

- Elaboration de documents techniques nécessaires, démarches administratives, financières et réglementaires ... **(4 jours)**
- Appui technique à la réalisation de travaux, effectués soit en régie, soit par une entreprise : suivi régulier du chantier, relation avec l'entreprise, encadrement et réception des travaux ... **(3 jours)**

Nombre total de jours **(7 jours)**

c) *Gestion des zones humides alluviales, des champs naturels d'expansion des crues, des espaces de mobilité*

- Identification des zones concernées : localisation, cartographie, délimitation, parcelles concernées, propriétaires/locataires concernés **(10 jours)**
- Définition des enjeux : piscicole, patrimoniale, crues ... **(5 jours)**
- Suivi et surveillance de ces zones, sensibilisation des propriétaires **(2 jours)**
- Actions particulières : gestion de la végétation, appui technique/conseils pour la mise en place de haies, mesures agro-environnementales ... **(5 jours)**

Nombre total de jours **(22 jours)**

Superficie concernée : BV de l'Argentor, de l'Izonne et du Son-Sonnette

d) *Les contacts avec les partenaires, la sensibilisation et l'information*

- Formation et sensibilisation à la protection et à la gestion des rivières **(5 jours)**
- Participation à des formations en rapport direct avec les missions prises en comptes par l'Agence **(5 jours)**
- Contacts avec les partenaires (élus du syndicat, propriétaires riverains, administrations, usagers, personnels de l'Agence ...) **(15 jours)**
- Elaboration et diffusion du rapport d'activité **(5 jours)**

Nombre total de jours **(30 jours)**

e) La mise en œuvre d'opérations de continuité écologique

- Opérations coordonnées ou collectives (7 jours)
- Opérations individuelles (1 jour)

Nombre total de jours (8 jours)

f) Autres missions

- Suivi d'études réalisées par un prestataire (15 jours)
- Construction de partenariats (acteurs agricoles, associations, Fédérations de pêche) (10 jours)
- Suivi / participation à des démarches territoriales (SAGE, PLUI, DOCOB, SCOT, PAPI ...) (8 jours)

Nombre total de jours (33 jours)